

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20230613-7	<p style="text-align: center;"><u>Séance du 13 juin 2023 à 18h30</u></p> <p>L'an deux-mille-vingt-trois le treize du mois de juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.</p>
<p>NOTA Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal avait été adressée le 05 juin 2023 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>	
<p style="text-align: center;"><u>Etaient présents ()</u></p> <p>Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.</p> <p style="text-align: center;"><u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u></p> <p>a donné procuration à , a donné procuration à ,</p>	
<p>Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>	

OBJET : TAUX HORAIRES DES AGENTS COMMUNAUX 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 07 juin 2022 fixant les taux horaires des agents communaux employés en régie ainsi que les taux horaires des engins utilisés.

Les tarifs proposés sont modifiés, chaque année, en application des index BT01 du mois de janvier.

Taux horaires des agents communaux pour 2023

INDEX BT01	
JANVIER 2023	128.4
JANVIER 2022	121.4
Coefficient	1.057
Coefficient arrondi à	1.06

Désignation	Taux horaires 2022 en €	Taux horaires 2023 en €	
	Montant	Montant	Montant (arrondi à la demi-unité monétaire la plus proche)
Agents toutes catégories	28.65	30.37	30.50
Compresseur/cylindre/groupe électrogène	8.65	9.17	9.00
Gros matériel/espaces verts (ramasseuse, tracteur, tondeuses autoportées)	16.22	17.19	17.00
Véhicules légers	28.65	30.37	30.50
Tracto-pelle/poids lourds	59.47	63.03	63.00

La Commission Finances, réunie le 31 mai 2023, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de
ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les tarifs proposés ;
- **PRECISE** que les tarifs seront révisés au début de chaque année, en fonction de l'indice BT01 du moment, le prix horaire sera arrondi à la demi-unité monétaire la plus proche ;
- **FIXE** au 1^{er} janvier 2023 la date d'application du barème ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tous documents à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Seloncourt, le 13 juin 2023

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER